



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mention : mort en deportation

Question écrite n° 8248

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur le fait que voici huit ans que la loi du 15 mai 1985 votée à l'unanimité permet la mention « mort en deportation » sur les actes d'état civil des victimes. Or, les noms des personnes concernées n'apparaissent qu'au compte-gouttes dans les rares arrêtés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. A ce jour, sur 130 000 victimes, 16 701 noms ont été publiés ; 1 506 états civils ont été rectifiés. Ce qui, à la cadence actuelle, signifierait que le dernier arrêté serait publié dans soixante-deux ans. Cinquante ans après les massacres, les quelques survivants ressentent avec amertume ce vide dont les falsificateurs de l'Histoire peuvent s'emparer. Il lui demande quelles initiatives il envisage de prendre afin d'accélérer la publication des arrêtés.

Texte de la réponse

A ce jour, 19 166 noms ont été publiés pour 25 000 dossiers examinés sur un total d'environ 100 000 noms. Un quart de l'opération a donc été effectuée. Un autre arrêté en cours de publication permettra de compléter ces listes. Une méthode de travail fondée sur l'étude rigoureuse et systématique des dossiers a été privilégiée afin de publier des listes non contestables. Cette vérification a fait apparaître que trois dossiers sur dix se rapportent à une personne déportée mais dont l'état civil n'est pas régularisé ou à un travailleur décédé au cours de sa réquisition. Ces dossiers ne peuvent pas donner lieu à l'attribution de la mention « mort en deportation ». Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a donné des instructions pour que la procédure soit accélérée.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8248

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4095

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4740